



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 10 janvier 2022, à l'adoption des règlements suivants :

- règlement n° 298-2021 intitulé *Règlement aux fins de fixer la rémunération des élus de la Ville de Lavaltrie;*
- règlement n° 299-2021 intitulé *Règlement constituant une réserve financière pour les dépenses relatives à la gestion des boues des étangs aérés;*
- règlement n° 300-2021 intitulé *Règlement concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin;*
- règlement n° 301-2021 intitulé *Règlement décrétant l'imposition de taxes et compensations pour l'exercice financier 2022.*

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : [greffe@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:greffe@ville.lavaltrie.qc.ca)

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 11 janvier 2022.

---

Marie-Josée Charron, greffière